

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14210**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention Comptabilité, contrôle Spécialité comptabilité, contrôle, audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314p Organisation des services comptables et de gestion, 314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable, 314t

Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La production des informations financières, leur interprétation et leur exploitation à des fins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires sont d'une complexité croissante. Les emplois visés supposent une grande autonomie de travail et des compétences techniques dans les domaines suivants : comptabilité, finance, droit des affaires, droit social, droit fiscal, informatique et management. De plus, la maîtrise de l'anglais appliqué aux affaires et une bonne culture économique sont indispensables.

Les personnes titulaires d'un Master CCA sont des cadres qui exercent des missions :

- § De conception, de mise en place et d'amélioration du système d'information comptable et financière ;
 - § De participation aux choix économiques de leur entreprise ou de leurs clients en produisant des informations comptables, financières, économiques, juridiques pertinentes à la prise de décision ;
 - § De conseil en matière fiscale, juridique, de gestion, d'organisation d'entreprises ou d'associations.
 - § De supervision, de tenue et de consolidation des comptabilités d'entreprises;
 - § De révision et d'appréciation des comptabilités ;
 - § De présentation des comptes annuels, d'établissement des déclarations fiscales, sociales et juridiques ; d'audit des comptes annuels et de contrôle de l'organisation.
- concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques
 - produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes. Etablir des bilans, des analyses comptables et financières.
 - conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns en matière comptable et financière
 - intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités
 - produire et exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets),
 - gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan)
 - négocier avec les tiers (banques par exemple) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social
 - rechercher dans la documentation technique (Code général des impôts, par exemple) les réponses à une question imprévue et parfois complexe et communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).

Ces compétences reposent sur un certain nombre de savoir-faire attestés, déclinés selon 4 axes :

- § Conception, exploitation, amélioration du système d'information comptable et consolidation des comptabilités
- maîtrise des outils informatiques, de gestion de bases de données et des progiciels comptables ;
- maîtrise de la connaissance des environnements dans lesquels s'inscrit le système d'information comptable et financière : environnement organisationnel et managérial, social, juridique et macro-économique ;
- approfondissement et maîtrise du droit des sociétés, des affaires, social, pénal appliqué aux affaires et fiscal ;
- maîtrise des outils de mathématiques financières, probabilistes et de traitement des données statistiques ;
- maîtrise et approfondissement des méthodes de conception des modèles de comptabilité de gestion ;
- maîtrise des techniques de consolidation des comptes de reporting de l'information comptable et financière ;
- maîtrise des techniques de gestion et management des systèmes d'information.
- § Révision et appréciation de la qualité des comptabilités et contrôle de l'organisation
- connaissance des normes professionnelles nationales et internationales d'audit des comptes (IFAC, CNCC) ;
- maîtrise du contrôle interne (COSO 1 et 2) ;
- maîtrise de la connaissance de l'environnement micro-économique et sectoriel de l'entreprise ;
- maîtrise du management, du contrôle de gestion opérationnel et stratégique ;
- maîtrise des outils de mathématiques financières, probabilistes et de traitement des données statistiques ;
- maîtrise des techniques de consolidation des comptes selon les normes en vigueur (françaises, européennes et internationales).

- § Conseil et aide à la prise de décision (création d'entreprises, gestion, optimisation du système d'information comptable)
- maîtrise du droit des sociétés, des affaires, social, fiscal, pénal appliqué aux affaires ;
- maîtrise du contrôle interne et des risques ;
- maîtrise de la finance et de l'ingénierie financière ;
- maîtrise du management, du contrôle de gestion et de la gestion budgétaire ;
- maîtrise des modèles de comptabilité de gestion ;
- maîtrise du management stratégique et opérationnel.
- § Information et négociation
- niveau attesté en Anglais professionnel et des affaires ;
- déontologique de la profession ;
- connaissance des relations professionnelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- § Cabinets d'expertise comptable, d'audit, de commissariat aux comptes.
- § Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle, commerciale, de services de grande dimension ou dans une organisation publique, dans des organisations du secteur non marchand, pour le compte de la direction de l'organisation ou pour le compte de clients.
- § auditeur junior comptable et financier (interne ou externe);
- § collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes, sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;
- § responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille reflétant approximativement le niveau de complexité) ;
- § responsable de la consolidation des comptes et du reporting financier ;
- § responsable des services administratifs, comptables et financier dans des structures moyennes ou importantes ;
- § responsable du service de l'audit interne ;
- § responsable de l'audit et du contrôle comptable et financier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1205 : Direction administrative et financière

M1204 : Contrôle de gestion

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Maquette du Master 2 mention Comptabilité-Contrôle

<i>Semestre 3</i>		<i>30 ECTS</i>
UE 1	Droit pénal	2
UE 2	Gouvernance	3
UE 3	Contrôle de gestion stratégique	10
UE 4	Contrôle interne et contrôle légal	3
UE 5	Management des systèmes d'information 3	4
UE 6	Evaluation et création de valeur	4
UE 7	Relations professionnelles	2
UE 8	Conférences	2
<i>Semestre 4</i>		<i>30 ECTS</i>
UE 9	Droit des entreprises en difficulté	4
UE 10	Droit des groupes	6
UE 11	Comptabilité des groupes	6
UE 12	Stage en entreprise	14

UE Parcours Recherche

<i>Semestre 3</i>		
UE 13	Théorie des organisations	4
	<i>(En remplacement des UE7 et UE8)</i>	
<i>Semestre 4</i>		
UE 14	Protocole de recherche	4
	<i>(en remplacement de l'UE9)</i>	
UE 15	Méthodes de recherche	6
	<i>(en remplacement de l'UE10)</i>	
UE 16	Mémoire de recherche	14
	<i>(en remplacement de l' UE12)</i>	

Stage

Master 2

Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant doit effectuer un stage professionnel d'une durée minimale de quatre mois dans une

entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG ou une association. La réalisation du stage professionnel donne lieu à la rédaction d'un mémoire écrit évalué en juin et éventuellement d'une soutenance orale.

Evaluation et compensation

Master 2

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. Il est organisé une seconde session d'examen donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement hors l'unité d'enseignement de stage.

La validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances.

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

L'unité d'enseignement de stage doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Oui Composition des jurys : personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	Oui Composition des jurys : personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Oui Possible par VAP ou VES Composition des jurys : personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Composition des jurys : enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ.tlse1.fr

<http://aaiae2011.iae-toulouse.fr/1-39350-Contact.php>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31489